Liste de vérification

Règles génériques

Les règles génériques (RG) que doit respecter tout document sujet à l'inspection sont :

- RG 1 (COMPLET). Toute l'information pertinente au document doit être incluse ou référencée.
- RG 2 (PERTINENT). Toute l'information doit être pertinente au document.
- RG 3 (BREF). L'information doit être énoncée succinctement.
- RG 4 (CLAIR). L'information doit être claire pour tous les réviseurs.
- RG 5 (CORRECT). L'information ne doit pas contenir d'erreur.
- RG 6 (COHÉRENT). L'information doit être cohérente avec toutes les autres informations dans le document et ses documents sources.
- RG 7 (UNIQUE). Les idées doivent être énoncées une seule fois, et référencées par la suite.